



AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION (pour mineurs)

Dans le cadre d'un travail mené sur le Plan nationale de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), en lien avec la Commission nationale du débat public (CNDP) votre enfant pourra être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo/filmé et son image publiée dans le cadre décrit ci-dessous.

Je, soussigné(e), M. Mme :

parent(s) ou responsable légal du mineur :

demeurant au :

autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image du mineur prise dans le contexte précédemment exposé. Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de son image et de sa voix ne portent en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui cause aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion à titre gracieux sur le site internet du débat public <http://pngmdr.debatpublic.fr> ou sur les compte Facebook et Twitter des réseaux sociaux du débat public.

Je garantis le producteur contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée d'exploitation du film.

LA MÈRE	LE PÈRE	LE RESPONSABLE LÉGAL
Nom, prénom :	Nom, prénom :	Nom, prénom :
Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :

Je, soussigné(e),

autorise la diffusion d'images me représentant dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

Date et signature de l'enfant mineur :